

ACCORD DE PRINCIPE SUR LE PLAN DE RESTRUCTURATION FINANCIERE

NOUVEAU FINANCEMENT DE 420 MILLIONS D'EUROS ET REDUCTION DE L'ENDETTEMENT A HAUTEUR DE 660 MILLIONS D'EUROS PAR CONVERSION EN CAPITAL

OUVERTURE D'UNE PROCEDURE DE SAUVEGARDE FINANCIERE ACCELEREE

Paris (France), 22 juin 2020 – [Technicolor](#) (Euronext Paris : TCH ; OTCQX : TCLRY) (la « **Société** ») annonce aujourd'hui qu'elle est parvenue à un accord de principe sur un plan de restructuration financière (l'"**Accord de Principe**"), qui répond aux objectifs de la Société (i) d'obtenir un nouveau financement d'un montant de 420 millions d'euros, qui répond aux besoins de liquidités du Groupe et (ii) de réduire l'endettement de la Société à hauteur de 660 millions d'euros, via conversion en capital de sa dette au titre du Prêt à Terme B et de la Facilité de Crédit Renouvelable. La Société a reçu le soutien d'une majorité (65,77%)¹ de ses prêteurs au titre du Prêt à Terme B et de la Facilité de Crédit Renouvelable, ainsi que de Bpifrance Participations, un actionnaire institutionnel.

Cet Accord de Principe, dont les modalités sont décrites en détail ci-dessous, donne un cadre de développement viable à long terme de l'activité du Groupe, de ses employés, clients et fournisseurs, et offre à ses actionnaires actuels la possibilité de participer au redressement de la Société. Sur la base du nouveau plan de financement proposé, la dette brute² devrait passer de la position actuelle de 1 444 millions d'euros à 1 102 millions d'euros. L'objectif de ratio dette nette/EBITDA (après ajustements IFRS 16) se situe à environ 3x à la fin 2021, pour diminuer ensuite.

Par ailleurs, la Société annonce l'ouverture aujourd'hui d'une procédure de sauvegarde financière accélérée par le tribunal de commerce de Paris, afin de faciliter la mise en œuvre de l'Accord de Principe.

¹ Sur la base d'un taux de change €/€ de 1,1193

² Hors dette IFRS16 liée aux locations simples



1. Etat d'avancement du processus de restructuration

En février 2020, Technicolor avait informé le marché de son intention de lancer une augmentation de capital, d'un montant de 300 millions d'euros au plus tard le 30 juin 2020, laquelle a été autorisée par l'assemblée générale des actionnaires de la société le 23 mars 2020. Depuis lors, l'impact de la crise du Covid-19 sur les activités du Groupe, et l'incertitude dans les conditions de marché, ont limité la possibilité de lancer cette augmentation de capital initialement envisagée dans le délai prévu et ont augmenté les besoins de liquidités du Groupe, qui devaient à l'origine être couverts par cette augmentation de capital.

Dans ces circonstances, la Société a lancé en mai 2020 un processus confidentiel visant à lever un nouveau financement remplaçant l'augmentation de capital, afin de financer les besoins opérationnels du Groupe et de rembourser le Crédit-Relais de 110 millions de dollars dû le 31 juillet 2020.

Technicolor a reçu des offres à la fois d'investisseurs et de prêteurs financiers existants, dont notamment, comme annoncé dans le communiqué de presse du 4 juin, une offre d'un groupe de prêteurs représentant 59% du Prêt à Terme B et de la Facilité de Crédit Renouvelable à cette date, dans le cadre de la procédure de conciliation ouverte le 2 juin. Cette proposition répondait à la fois aux besoins de liquidité du Groupe et à la nécessité de réduire son endettement, par la combinaison d'une augmentation de capital, avec maintien du droit préférentiels de souscription, (entièrement garantie par les prêteurs du Prêt à Terme B et de la Facilité de Crédit Renouvelable par voie de compensation de leurs créances) et d'une augmentation de capital réservée aux prêteurs du Prêt à Terme B et de la Facilité de Crédit Renouvelable (souscrite également par compensation de leurs créances).

Sur recommandation du *comité ad hoc* (nommé par le conseil d'administration dans le cadre de la restructuration de la dette et composé d'une majorité d'administrateurs indépendants) et compte tenu de la dilution potentielle importante qu'impliquent de telles augmentations de capital, le Conseil d'Administration a décidé le 5 juin de nommer, sur une base volontaire, Finexsi (g.windsor@finexsi.com / 01 43 18 42 42), en qualité d'expert indépendant, conformément à l'article 261-3 du règlement général de l'AMF. Finexsi a notamment pour mission de rendre une attestation d'équité sur les augmentations de capital proposées.

Le 11 juin, la Société a annoncé qu'elle sollicitait l'accord de ses prêteurs existants dans le cadre de ses Contrats de Crédit, afin de permettre à la Société d'avoir la possibilité de demander (i) l'ouverture en France d'une procédure de sauvegarde financière accélérée (qui est une forme de procédure de sauvegarde prénégociée avec les créanciers financiers uniquement) ("**SFA**") sur Technicolor SA et (ii) la reconnaissance de la SFA aux États-Unis, conformément à la réglementation applicable (la "**Procédure de Reconnaissance**"), sans que ces actions ne constituent un cas de défaut au titre des Contrats de Crédit.

Après avoir reçu l'accord de la majorité requise de ses prêteurs, la Société a donc décidé le 18 juin de déposer une demande d'ouverture en France d'une SFA, la Procédure de Reconnaissance devant être déposée peu après l'ouverture de la SFA. La SFA a été effectivement ouverte aujourd'hui.

La SFA permet la mise en œuvre de l'opération avec seulement l'accord de la majorité des 2/3 des prêteurs concernés dans le cadre des Contrats de Crédit. À la date des présentes, des prêteurs représentant 65,77 % du montant principal du Prêt à Terme B et de la Facilité de Crédit Renouvelable, ainsi que Bpifrance Participations, actionnaire institutionnel détenant environ 7,5 % du capital social (le "**Groupe Ad Hoc**"), soutiennent l'Accord de Principe, détaillé ci-dessous, définissant les modalités de la restructuration de la dette du Groupe.



Technicolor entend mettre en œuvre la restructuration de la dette prévue par l'Accord de Principe dans le cadre d'un plan de SFA qui reste soumis à certaines conditions suspensives telles que plus amplement décrites ci-après, notamment au vote favorable d'une Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société (l'"AGE") sur certains aspects du plan de SFA et à l'approbation des tribunaux français.

2. Principes clés de la transaction

L'Accord de Principe prévoit les principes clés suivants (la "**Restructuration**") :

- Un nouveau financement d'un montant principal total, de 420 millions d'euros net des OID (*Original Issue Discount*) et des frais de souscription, devant être mis à disposition des filiales de Technicolor, sous réserve de certaines conditions suspensives, par (i) tout prêteur du Prêt à Terme B et de la Facilité de Crédit Renouvelable souhaitant participer, à hauteur de 400 millions d'euros (entièrement garanti par le Groupe Ad Hoc, hors Bpifrance Participations) et (ii) par Bpifrance Participations à hauteur de 20 millions d'euros (ensemble les «**Prêteurs du Nouveau Financement**»), réparti comme suit :
 - Un nouveau financement initial qui sera mis à la disposition de Technicolor USA, Inc. vers la mi-juillet ("**TCH US**") (le "**Nouveau Financement US**"), sous réserve d'un vote positif du comité des créanciers financiers, de l'approbation du juge et d'autres conditions, au moyen d'un prêt à terme de droit new-yorkais, afin de rembourser intégralement le crédit-relais de 110 millions de dollars qui a été mis à la disposition de TCH US le 5 mars 2020 et qui doit être remboursé le 31 juillet 2020 (le "**Prêt-Relais**") ;
 - Un nouveau financement initial supplémentaire qui sera mis à la disposition de Tech 6, filiale directe française de la Société, sous réserve d'un vote positif du comité des créanciers financiers, de l'approbation du juge et d'autres conditions, à la même date que celle du Nouveau Financement US, par le biais d'une émission obligataire de droit new-yorkais (le "**Nouveau Financement Initial FR**" et, avec le Nouveau Financement US, le "**Nouveau Financement Initial**") ;
 - Le solde du nouveau financement sera mis à la disposition de Tech 6 fin août 2020, sous réserve, entre autres, de l'approbation du plan de sauvegarde par le tribunal (le "**Solde du Nouveau financement FR**" et, avec les Nouveau Financement Initial, le "**Nouveau Financement**") ;
 - Le Nouveau Financement sera garanti par des fiducies-sûretés sur les actions détenues par les sous-holdings du Groupe, qui détiennent (après certaines réorganisations intra-groupe) la plupart des filiales du Groupe (les "**Fiducies**") ; étant précisé que la mise en place de la Fiducie pour le Solde du Nouveau Financement FR sera soumise à un vote consultatif de l'AGE, conformément à la recommandation de l'AMF n° 2015-05 sur les transferts d'actifs. Le Nouveau Financement sera également garanti par certaines autres sûretés, notamment par des garanties sur les actifs garantissant actuellement le Crédit-Relais (pour le Nouveau Financement US uniquement), le TLB et le RCF.
- L'endettement actuel du Groupe (ensemble, les "**Contrats de Crédit**") sera restructuré comme suit :
 - Le Crédit-Relais serait remboursé à l'aide du produit du Nouveau Financement US ;



- Le prêt d'un montant de 125 millions de dollars (la "**Facilité de Crédit**") mis à disposition de TCH US le 6 novembre 2017 et de certains autres affiliés américains du Groupe serait modifié, notamment pour étendre la date d'échéance finale à décembre 2023, et pour permettre la mise en œuvre de toutes les opérations envisagées afin de réaliser la Restructuration ;
- Le prêt à terme de 725 millions d'euros et 290 millions de dollars mis à disposition de la Société en date du 6 décembre 2016 (le "**Prêt à Terme B**" ou "**TLB**") serait partiellement converti en capital comme décrit ci-dessous et, en ce qui concerne la dette renouvelée, modifié de manière à en prolonger l'échéance jusqu'en décembre 2024 avec un remboursement in fine ;
- La facilité de crédit renouvelable de 250 millions d'euros mise à disposition de la Société en date du 21 décembre 2016 (totalement tirée à ce jour) (la "**Facilité de Crédit Renouvelable**" ou "**FCR**") serait partiellement convertie en capital comme décrit ci-dessous et, en ce qui concerne la dette renouvelée, modifiée de manière à en prolonger l'échéance jusqu'en décembre 2024 avec un remboursement in fine.
- La conversion partielle de la dette en capital (jusqu'à 660 millions d'euros) sera structurée comme suit, sous réserve notamment (i) du vote positif de l'AGE sur toutes les résolutions relatives à la Restructuration (ces résolutions étant liées entre elles, étant précisé que Bpifrance Participations s'est engagée à voter en faveur de ces résolutions, sauf contraintes légales ou réglementaires l'empêchant de voter, le cas échéant) et (ii) de l'approbation de l'AMF sur un prospectus relatif à :
 - Une augmentation de capital de la Société, avec droit préférentiel de souscription des actionnaires, pour un montant total de 330 millions d'euros, à un prix de souscription de 2,98 euros par action, entièrement garantie par les prêteurs du Prêt à Terme B et de la Facilité de Crédit Renouvelable par compensation avec leurs créances au pair au titre des Contrats de Crédits; Bpifrance Participations souscrira à l'augmentation de capital en espèces au prorata de sa participation actuelle (environ 7,5% de souscription à titre irréductible) pour un montant global allant jusqu'à 25,5 millions d'euros ; tout produit en espèces de l'augmentation de capital sera intégralement utilisé pour rembourser les prêteurs du Prêt à Terme B et de la Facilité de Crédit Renouvelable à la valeur nominale;
 - Une augmentation de capital de la Société réservée, pour un montant total de 330 millions d'euros, à un prix de souscription de 3,58 euros par action, au bénéfice des prêteurs du Prêt à Terme B et de la Facilité de Crédit Renouvelable, et qui sera entièrement souscrite par voie de compensation avec leurs créances au pair au titre des Contrats de Crédits ;
 - Des BSA gratuits à attribuer aux prêteurs du Nouveau Financement (« **BSA Nouveau Financement** »), d'une maturité de 3 mois, avec un prix d'exercice de 0,01 euro, égal à la valeur nominale des actions, et donnant accès à 7,5% du capital social de la Société (après l'augmentation de capital, l'augmentation de capital réservée et l'exercice des BSA Nouveau Financement, mais avant exercice des BSA gratuits par les actionnaires) ;



- Des BSA gratuits à attribuer aux actionnaires existants lors du lancement de l'augmentation de capital, d'une maturité de 4 ans, et avec un prix d'exercice égal au prix de l'augmentation de capital réservée (soit 3,58 € par action) ; les BSA gratuits donneront accès à 5% du capital social de la Société sur une base entièrement diluée (c'est-à-dire après l'augmentation de capital, l'augmentation de capital réservée et l'exercice des BSA Nouveau Financement et des BSA des actionnaires).
- Il convient de noter que, si l'AGE qui sera convoquée le 20 juillet 2020 décide de voter contre l'une des résolutions liées à la Restructuration, le plan de la SFA ne pourra pas être approuvé par le Tribunal et, dans ce cas, la Société :
 - Demandra au tribunal de clore la procédure de la SFA, étant donné qu'aucun plan de SFA ne pourra être approuvé ; et
 - Déposera une demande de redressement judiciaire afin de mettre en œuvre la réorganisation de la dette dans le cadre d'un plan de réhabilitation (plan de continuation) approuvé par le tribunal, faute de quoi la quasi-totalité des actifs de la Société pourrait être attribuée ou vendue aux Prêteurs du Nouveau Financement, avec pour objectif de permettre la poursuite des activités du Groupe et les relations commerciales avec les clients et les fournisseurs. Dans ce dernier cas, (i) tous les contrats de travail conclus par la Société seront maintenus, (ii) ainsi que le versement du Solde de Nouveau Financement FR, et (iii) toutes les dettes de Technicolor SA bénéficiant du privilège légal de rang prioritaire seront remboursées.

L'Accord de Principe a reçu l'approbation du Conseil d'administration de la Société. Il reste soumis à la finalisation des négociations de ses termes ainsi qu'aux négociations des documents et accords nécessaires.

La mise en œuvre de l'Accord de Principe reste également soumise aux conditions suspensives habituelles, notamment l'obtention du soutien favorable des prêteurs concernés ainsi que des autorisations et approbations judiciaires à chacune des étapes de la procédure. En substance :

- Concernant les nouveaux fonds mis à la disposition du Groupe :
 - Le Nouveau Financement US et le Nouveau Financement Initial FR, qui seront mis à disposition vers la mi-juillet 2020, c'est-à-dire pendant la procédure SFA, restent notamment soumis à l'autorisation du juge commissaire de la SFA et au vote favorable des créanciers financiers de Technicolor ; et
 - Le Solde du Nouveau Financement FR sera mis à disposition, entre autres conditions usuelles, après le vote favorable de l'AGE convoquée le 20 juillet 2020 et sous réserve notamment de l'approbation par le tribunal du plan SFA.
- La restructuration du Prêt à Terme B et de la Facilité de Crédit Renouvelable reste notamment soumise (i) au vote favorable de l'AGE sur la Restructuration, (ii) à l'approbation par le tribunal du plan SFA et (iii) à l'approbation par l'AMF d'un prospectus relatif à la Restructuration. Le renouvellement d'une partie de ces deux prêts et la conversion en capital du solde interviendront lors du règlement-livraison de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription et de l'augmentation de capital réservée.



Les informations contenues dans ce communiqué et ses annexes permettent de rétablir, en tous points significatifs et en tant que de besoin, l'égalité d'accès des différents actionnaires et investisseurs aux informations relatives au Groupe.

3. Prochaines étapes : sur la base des délais légaux (calendrier indicatif)

22 juin	Ouverture de la SFA
29 juin	Publication de l'avis de réunion de l'AGE (les règles de la SFA permettant un délai de publication plus court que d'habitude)
3 juillet	Votes du comité des créanciers financiers sur le plan de la SFA (majorité requise : 2/3 en valeur)
10 juillet	Approbation du prospectus par l'AMF et mise à disposition du rapport de l'expert indépendant Publication de l'avis de convocation de l'AGE
Vers la mi juillet	Premier tirage du Nouveau Financement pour un montant d'environ 240 millions d'euros afin de rembourser le Crédit-Relais et répondre aux besoins de liquidités à court terme du Groupe (sous réserve d'un vote positif du comité des créanciers financiers, de l'approbation du juge et d'autres conditions)
20 juillet	Réunion de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires afin de voter sur les augmentations de capital et la mise en place de la Fiducie pour la mise en place du Solde du Nouveau Financement FR
Fin juillet	Approbation du plan de SFA par le Tribunal (sous réserve d'un vote favorable du comité des créanciers financiers et d'un vote favorable de l'AGE)
Fin août	Deuxième tirage du Nouveau Financement pour le solde, soit 180 millions d'euros (sous réserve, entre autres, de l'approbation du plan SFA ou du plan de continuation par le Tribunal) Alternativement, si aucun plan SFA (ou plan de continuation) ne peut être approuvé par le Tribunal avant fin août, le Solde Nouveau Financement FR devrait être mis à la disposition de Tech 6 en septembre, à condition que la quasi-totalité des actifs du Groupe ait été attribuée ou vendue aux prêteurs dans le cadre d'un plan de cession.
Septembre	En cas d'approbation par le Tribunal du plan de SFA, lancement des augmentations de capital et attribution des BSA

4. Principales tendances de l'activité

Nouvelles Prévisions 2020-2022

- Au début du deuxième trimestre 2020, le Groupe a mis en place un processus en trois étapes pour élaborer un nouveau Business Plan 2020-2022 comprenant :
 - Une prévision révisée pour 2020 incluant un renforcement de ses Plans de Transformation Panorama ;
 - Deux scénarios, un Business Plan « Base Case » et un « High Case », pour tenir compte de l'incertitude entourant la reprise après la crise du COVID-19.
- Certaines hypothèses ont été incluses dans le scénario « Base Case » pour refléter les incertitudes principalement liées à la reprise des activités Services de Production et Services DVD. Le Groupe a également inclus des hypothèses prudentes concernant l'activité Maison Connectée, qui devrait néanmoins rester en mesure de maintenir son plan initial 2020-2022. Ces hypothèses ont été supprimées dans le scénario « High Case ».
- Le scénario « High Case » suppose une reprise plus rapide des activités Services de Production ainsi que l'octroi de certains projets significatifs. Il comprend aussi des volumes plus élevés pour Maison Connectée dans tous ses secteurs d'activité.

Activités poursuivies - post IFRS 16

€m ; FYE-Dec post-IFRS 16	2019a	Base Case			High Case		
		2020e	2021e	2022e	2020e	2021e	2022e
Chiffre d'affaires	3 800	3 118	3 476	3 632	3 274	3 820	4 035
<i>En % du chiffre d'affaires</i>		(17,9%)	+11,5%	+4,5%	(13,9%)	+16,7%	+5,6%
EBITDA ajusté des activités	324	169	340	425	255	471	578
<i>En % du chiffre d'affaires</i>	8,5%	5,4%	9,8%	11,7%	7,8%	12,3%	14,3%
EBITA ajusté des activités	42	(64)	105	202	20	236	342
<i>En % du chiffre d'affaires</i>	1,1%	(2,1%)	3,0%	5,6%	0,6%	6,2%	8,5%
Flux de trésorerie disponible des activités poursuivies*	(26)	(162)	89	259	(47)	223	402

* Avant intérêts financiers, intérêts et impôt

- Indépendamment de l'impact de COVID-19 en 2020 et au début de 2021, le chiffre d'affaires attendu du scénario « Base Case » devrait rester stable dans les segments des Effets Visuels Films et Séries TV, de l'Animation et Jeux, et des passerelles haut débit. La nouvelle structure de prix des contrats de Services DVD compenserait les baisses de volume du DVD et du Blu-ray™.
- L'EBITDA ajusté devrait atteindre 425 millions d'euros en 2022 (578 millions d'euros dans le scénario « High Case »), principalement grâce au nouveau plan d'économies ciblant plus de 300 millions d'euros de coûts, ce qui inclut les économies précédemment annoncées de



Panorama 1 pour 150 millions d'euros et 150 millions d'euros supplémentaires provenant d'initiatives supplémentaires d'ici 2022.

Tendances des activités poursuivies

- Maison Connectée
 - Chiffre d'affaires CAGR 19-22 (« Base à High case ») : stable à + 3% ;
 - L'année est bien orientée, tirée par la forte demande aux États-Unis, malgré la perturbation de la chaîne d'approvisionnement au début du mois de mars en raison de la crise du Covid-19 ;
 - Le Groupe s'attend à un chiffre d'affaires stable et résilient sur la durée du plan, principalement tiré par la croissance des passerelles haut débit qui compense une baisse du chiffre d'affaires dans la Vidéo ;
 - L'EBITDA devrait croître grâce aux réductions de coûts et à la baisse des coûts des composants, conformément aux prévisions budgétaires initiales.
- Services DVD:
 - Chiffre d'affaires CAGR 19-22 (« Base à High case »): (10%) à (9%) ;
 - La division Services DVD sera négativement impactée compte tenu du retard des sorties en salles, atténué par les ventes de catalogues aux États-Unis et en Europe qui montrent des signes de résilience ;
 - Des conditions de marché plus normales attendues par la suite, mais toujours affectées négativement par le changement de comportement des consommateurs (augmentation du streaming, etc.) et la poursuite du déclin structurel du marché ;
 - Marge d'EBITDA en redressement grâce à des initiatives d'économies renforcées et les renouvellements de contrats qui incluent des principes de tarification basés sur les volumes.
- Services de Production :
 - Chiffre d'affaires CAGR 19-22 (« Base à High case ») : + 3% à + 10% ;
 - Chiffre d'affaires Effets Visuels Film & Séries TV largement impacté par l'arrêt des tournages, repoussés au troisième / quatrième trimestre 2020 et 2021 ; les effets visuels ne peuvent pas être produits avant la fin des tournages en direct :
 - Le volume de films en cours de production en 2023 devrait être similaire à ce qui était initialement prévu en 2022, avec une part plus importante pour les films épisodiques par rapport aux films à destination des salles de cinéma ;
 - Le segment Animation et Jeux n'est pas aussi sévèrement impacté par la crise du Covid-19 car il dépend moins des tournages ;
 - La Publicité devrait mieux résister dans le contexte du Covid-19, car le segment dépend moins des tournages avec de grandes équipes et dispose d'une clientèle qui comprend des sociétés dont l'activité est principalement digitale ;



- La Post-production est impactée pour des raisons similaires à celles des Effets Visuels Film et séries TV :
 - Elle gère un plus grand nombre de projets plus petits et dont le cycle est plus court. De plus, ses activités peuvent aussi commencer dès le début des tournages. Ainsi, cette activité devrait connaître une reprise plus rapide au second semestre que l'activité Effets Visuels Film et séries TV.

Prévisions de liquidité sur 18 mois jusqu'à décembre 2021

- Le Nouveau Financement proposé de 420 millions d'euros a été conçu pour couvrir les besoins à court et moyen terme du Groupe. Ce nouveau financement, associé à la génération de liquidités, permettra au groupe de disposer de souplesse de liquidité suffisante par la suite.
 - D'ici la mi-juillet, le Groupe recevra 240 millions d'euros au titre Nouveau Financement Initial (sous réserve des conditions suspensives précitées) :
 - Ce montant couvrira (i) les besoins opérationnels sur cette période et, (ii) le remboursement du Crédit-Relais de 110 millions de dollars fin juillet.
 - Début septembre, pour couvrir des besoins opérationnels supplémentaires, le Groupe recevra une nouvelle injection de 180 millions d'euros (solde du Nouveau Financement, sous réserve des conditions suspensives mentionnées précédemment) :
 - A la suite de ce nouveau financement, le Groupe prévoit un excédent de trésorerie supérieur à 100 millions d'euros ;
 - Les besoins opérationnels au début de chaque mois sont conformes à la structure du fonds de roulement du Groupe, car la plupart des paiements des principaux fournisseurs sont concentrés au cours de la première semaine de chaque mois.
 - Au total, la nouvelle proposition de financement d'un montant net de 420 millions d'euros couvrira les besoins du Groupe au cours des 18 prochains mois, y compris les besoins supplémentaires d'environ 100 millions d'euros au premier semestre 2021 :
 - Le modèle de trésorerie a historiquement montré un flux de trésorerie disponible négatif au premier semestre contre un flux de trésorerie disponible positif au second semestre³ ;
 - Les injections globales de liquidités doivent couvrir les besoins de trésorerie du second semestre 2020 ainsi que ceux du premier semestre 2021.

A la fin de chaque semestre, pour les quatre prochaines clôtures des comptes consolidés, le Groupe prévoit la position de trésorerie suivante (compte tenu des 420 millions d'euros du Nouveau Financement) :

³ Contrairement à l'année précédente, le flux de trésorerie disponible ne devrait pas être positif lors du deuxième semestre 2020 en raison de l'impact de Covid-19 sur les activités du Groupe et le modèle de fonds de roulement



En m€	30 juin 2020	31 déc 2020	30 juin 2021	31 déc 2021
Trésorerie du Groupe avant les lignes de crédit (CL)	(323)	(311)	(582)	(386)
Lignes de crédit disponible selon la structure actuelle ⁴	418	318	318	318
Liquidité après les Lignes de crédit	96	7	(264)	(68)
(+) Nouveau Financement, net des O.I.D. et underwriting	0	420	420	420
Liquidité Pro Forma	96	427	156	352

Sur la base du nouveau plan de financement proposé, la dette brute (hors dette IFRS 16 liée aux locations simples) devrait passer de 1 444 millions d'euros actuellement à 1 102 millions d'euros. L'objectif d'endettement net sur EBITDA (post ajustements IFRS 16) se situe à environ 3x à fin 2021, avec une diminution par la suite.

###

Richard Moat, Directeur général, et Laurent Carozzi, Directeur financier, tiendront une conférence téléphonique aujourd'hui, lundi 22 juin 2020 à 17h (heure de Paris). La présentation est disponible sur notre site <https://www.technicolor.com/Presentation06-22> ou www.technicolor.com

La cotation des actions Technicolor reprendra sur Euronext Paris demain, mardi 23 juin 2020, à 9 heures.

###

⁴ 250 millions d'euros du RCF, 125 millions d'euros de la Facilité de Crédit et jusqu'à fin juillet 110 millions de dollars de Crédit-Relais



Annexe

Activités poursuivies - pre IFRS 16

€m ; FYE-Dec pre-IFRS 16	2019a	Base Case			High Case		
		2020e	2021e	2022e	2020e	2021e	2022e
Chiffre d'affaires	3 800	3 118	3 476	3 632	3 274	3 820	4 035
<i>En % du chiffre d'affaires</i>		(17,9%)	+11,5%	+4,5%	(13,9%)	+16,7%	+5,6%
EBITDA ajusté des activités	246	101	280	372	187	411	525
<i>En % du chiffre d'affaires</i>	6,5%	3,3%	8,0%	10,3%	5,7%	10,8%	13,0%
EBITA ajusté des activités	36	(71)	99	196	13	230	336
<i>En % du chiffre d'affaires</i>	0,9%	(2,3%)	2,9%	5,4%	0,4%	6,0%	8,3%
Flux de trésorerie disponible des activités poursuivies*	(90)	(170)	42	219	(102)	176	362

* Avant intérêts financiers, intérêts et impôt

###

Avertissement : Déclarations Prospectives

Ce communiqué de presse contient certaines déclarations qui constituent des « déclarations prospectives », y compris notamment les énoncés annonçant ou se rapportant à des événements futurs, des tendances, des projets ou des objectifs, fondés sur certaines hypothèses ainsi que toutes les déclarations qui ne se rapportent pas directement à un fait historique ou avéré. Ces déclarations prospectives sont fondées sur les anticipations et convictions actuelles de l'équipe dirigeante et sont soumises à un certain nombre de risques et incertitudes, en conséquence desquels les résultats réels pourraient différer sensiblement des résultats prévisionnels évoqués explicitement ou implicitement par les déclarations prospectives ; pour obtenir plus d'informations sur ces risques et incertitudes, vous pouvez consulter les documents déposés par Technicolor auprès de l'Autorité des marchés financiers.

###

A propos de Technicolor : www.technicolor.com

Les actions Technicolor sont enregistrées sur NYSE Euronext Paris (TCH) et sont négociables aux Etats-Unis sur le marché OTCQX (TCLRY).

Relations Investisseurs

Christophe le Mignan : +33 1 88 24 32 83

Christophe.lemignan@technicolor.com